



CHARTRE DE L'ARTISTE EXPOSANT

Vous êtes artiste et vous souhaitez exposer dans notre galerie associative Caban'Art ?

Bienvenue à vous !

Nous avons rédigé cette chartre comme un « contrat » entre vous, artiste, et l'association Caban'Art.

En effet, nous souhaitons que l'artiste (ou les artistes ou le collectif d'artistes) qui souhaite exposer ici, ne trouve pas en Caban'Art qu'une simple galerie.

Nous pensons indispensable que vous soyez intéressé par notre démarche associative et locale.

En adhérant à l'Association pour pouvoir exposer, vous pouvez vous impliquer et donner de votre temps selon vos disponibilités.

En ce qui concerne votre exposition, Caban'Art s'engage à fournir :

- Le lieu,
- La communication multimedia via le site web *cabanart.fr*, la page FB *Caban'art*, le site web et la page FB de la revue spécialisée *Art dans l'Air*, une newsletter pour invitations au vernissage,
- Le matériel d'accrochage pour cadres et tableaux,
- Et, éventuellement, des volontaires pour accueillir occasionnellement les visiteurs si vous ne pouvez être présent-e.

Vous prenez en charge :

- Votre adhésion annuelle (10€ en 2016),
- L'accueil : la galerie sera ouverte au public en votre présence (d'autres membres de l'Association peuvent aussi se porter volontaires pour accueillir les visiteurs). Vous aurez donc les clés du local.
En dehors des horaires d'ouverture, la galerie est fermée, afin de ne pas déranger les collègues de 4Digit.
- La communication imprimée (affiches et flyers) ainsi que vos invitations
- Les supports pour les sculptures et autres œuvres qui ne s'accrochent pas aux murs, et autres décorations.
- Votre installation, qui doit être faite au moins 48h avant le début de l'exposition ou le vernissage.
- Le vernissage
- Le nettoyage (régulièrement et particulièrement après le vernissage et à la fin de votre exposition)
- L'assurance de vos œuvres exposées

Pour les besoins de la communication sur le site *cabanart.fr*, vous devez envoyer au moins 1 mois avant l'exposition, une biographie (par artiste) et des photos de vos œuvres (issues de l'exposition actuelle ou non). Une page sera dédiée pour chaque artiste de façon permanente sur le site.

De plus, vous fournirez la liste complète des œuvres exposées avec détails.

L'exposition et le vernissage (et autres événements privés) sont à prévoir au moins un mois à l'avance.

L'exposition se tient sur 12 jours en moyenne, par exemple du jeudi (jour de l'accrochage) au lundi en 15 (jour de rangement).

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi entre 17h et 20h
Samedi voire Dimanche entre 10h et 18h

Pour le vernissage (et autres événements privés) : de 18h30 à 20h30

Participation aux frais :

L'Association perçoit une somme égale à 20% du montant des ventes des œuvres exposées dans la galerie, somme plafonnée à 350€.

Le pourcentage sur les ventes est reversé sous forme de dons à Caban'Art.

Caution :

Une chèque de caution de 100€ vous est demandé. Il sera encaissé seulement si les engagements ne sont pas respectés (nettoyage...).

Options avec suppléments tarifaires (ce ne sont pas des prestations de service) :

- Nous pouvons gérer, de manière exceptionnelle, les achats de nourriture et de boissons pour le vernissage.
- Le nettoyage du lieu après vernissage et après exposition peut être effectué par un agent d'entretien payé en chèque-emploi-association.
- Si vos œuvres ne sont pas assurées, nous pouvons les assurer le temps de l'exposition (selon valorisation que vous nous indiquerez lors de la signature de cette charte).

Ces frais supplémentaires vous seront facturés par Caban'Art et seront à régler dès la fin de l'exposition.

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des questions, des propositions par rapport à ce « contrat » !

contact@cabanart.fr

06 25 45 85 92

(Alix BACHINO, secrétaire de l'association)